

**Année scolaire 2026 - 2027  
INFORMATIONS PRATIQUES  
Document à conserver**

***Rentrée des classes***

La rentrée des classes de **seconde générale et technologique, de seconde professionnelle, de 1<sup>ère</sup> STI2D et du BTS CIEL 1** aura lieu **mardi 1<sup>er</sup> septembre 2026 à 8H.**

Organisation de la journée : les élèves seront pris en charge par le professeur principal à 8H. La journée de rentrée fera l'objet d'un planning spécifique jusqu'à 18h (Prévoir une tenue sportive, pour les volontaires). La demi-pension sera assurée.

**ACCUEIL des INTERNES** : Mardi 1<sup>er</sup> septembre à 18h (1/2 journée d'intégration le mercredi 02 septembre 14h)

La rentrée des classes de **première générale, première professionnelle, de terminale générale et de terminale STI2D, terminale professionnelle, BTS 2 et CS Cybersécurité** aura lieu **mercredi 2 septembre 2026 à 8H. (Pas de cours le 1<sup>er</sup> septembre 2026).**

Organisation de la journée : les élèves seront pris en charge par le professeur principal de 8H à 9H.

**A partir de 9H le 2 septembre, les cours débuteront selon l'emploi du temps pour toutes les classes et tous les niveaux.**

**La demi-pension sera assurée.**

Le montant de la restauration pour le premier trimestre s'élève pour les DP4 à 203.50 € (mercredi exclu), pour les DP5 à 251.60 €. Internat 5 jours 4 nuits : 646.25€  
Le repas au ticket pour un élève externe est de 4.60€.

***Dispositif Carte Jeune Région CARTE OBLIGATOIRE DÈS LE 3 SEPTEMBRE***

Dans le cadre de sa politique éducative, le Conseil Régional déploie le dispositif de la Carte Jeune.

Cette carte permet aux jeunes :

- . le prêt de manuels scolaires
- . l'aide à l'acquisition d'un ordinateur portable
- . l'aide à l'acquisition d'une licence sportive (AS du lycée par exemple)
- . l'aide à l'acquisition de livres de loisirs
- . l'accès à la restauration et l'accès à l'établissement scolaire

La demande de la Carte Jeune s'effectue en ligne sur le site <https://www.laregion.fr/Demander-la-Carte-Jeune-Region> par l'élève lui-même **dès l'inscription.**

***La Maison des Lycéens***

La Maison des lycéens est une association des élèves du lycée qui a pour objectif de mettre en place des activités de loisirs, culturelles et d'améliorer la vie quotidienne au lycée.

Elle peut contribuer, par exemple, à l'animation d'une cafétéria, d'espaces de vie et de détente, la mise en place de sorties....

L'adhésion à cette association est facultative mais elle est essentielle pour les élèves et leur démarche citoyenne précieuse pour tous (10 euros).

***L'Association Sportive***

Les inscriptions seront réalisées à la rentrée scolaire auprès des enseignants d'EPS.

***Le règlement intérieur***

Un exemplaire du règlement intérieur sera communiqué. Il est consultable sur l'ENT du lycée. Nous sommes à votre disposition pour toute question relative aux règles de vie au lycée.

***Les transports scolaires***

Veillez effectuer votre demande en ligne à partir du site suivant à partir du 15 juin :  
[lio-occitanie.fr](http://lio-occitanie.fr)